

REGLEMENT CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2024 - 2025 (Grand public)

Article 1 - Organisateur /objet du concours - Le CAUE 30 organise la 7^{ème} édition de son concours photographique annuel. Celui-ci a pour thème *Réinventer notre cadre de vie. Que prendre, que laisser ?*

Article 2 - Conditions de participation - Le concours est gratuit et s'adresse à tous les photographes, amateurs ou professionnels. Il est ouvert à toute personne physique, mineure ou majeure habitant ou scolarisée dans le Gard.

Article 3 - Thème – Les participants sont invités à prendre des clichés dans les villes ou villages gardois de leur choix pour montrer ce qui, selon eux, pourrait **contribuer positivement au cadre de vie de demain.**

Quelques lignes explicatives et un court titre évocateur doivent accompagner chaque prise de vue. Ces éléments **sont d'une grande importance** pour préciser ce dont la seule photographie ne peut rendre compte.

Les productions (photo-titre-texte) montreront ce qu'il est important de garder, de multiplier ou bien ce qu'il faudrait supprimer ou éviter de développer pour **mieux vivre à l'avenir dans nos territoires.**

En lien avec des préoccupations sociétales ou des valeurs (écologie, mobilité, prise en compte du vivant, égalité, dignité, vivre-ensemble...), **les propositions pourront concerner des espaces publics, leurs aménagements, le patrimoine architectural, environnemental ou immatériel (traditions orales, arts, manifestations festives...), etc...**

Article 4 - Règles du concours - Ouverture du concours du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 23 mars 2025.

Chaque participant adressera au CAUE sa production (1 photo au format numérique accompagnée d'un court texte (1 à 4 phrases) et d'un titre.

Les inscriptions se feront par internet sur le site www.les-caue-occitanie.fr/gard téléchargeant le « règlement Grand Public ».

Les photos sont à adresser au format numérique JPG à t.baumet@caue30.fr avant le 23 mars 2025. **Pas de PDF, les appareils photo doivent être préréglés en Jpeg et au format HD 20Mo. Pour les téléphones, choisir Paramètres, qualité de l'image, très fine ou pleine résolution.**

Article 5 - Conditions de validation du dossier :

- Photographies prises dans le Gard, respectivement assorties d'un titre et d'un court texte.
- Exclusion des photos en faible résolution, retravaillées et des photomontages ;
- Chaque photographie sera accompagnée de la fiche ci-dessous complétée ;
- Inscriptions sur le site : www.les-caue-occitanie.fr/gard

Article 6 - Jury - Critères de sélection - Prix – un jury pluridisciplinaire évaluera les travaux réceptionnés au regard de plusieurs critères : inventivité, esthétique, qualité argumentative des textes, pertinence du titre. Les résultats seront communiqués par courrier et feront l'objet d'une soirée de remise des prix.

Article 7 - Promotion - Les organisateurs se réservent la possibilité de publier ou diffuser sur tout support et sans aucune indemnisation, les productions et résultats des travaux de tous les participants ainsi que leur nom, à des fins de valorisation d'actions culturelles.

Article 8 - Loi Informatique et Libertés - Conformément à la loi Informatique et Libertés n°7817 du 6 janvier 1978 et au règlement général pour la protection des données (RGPD) les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant.



Fiche à joindre à la proposition (photo, titre, texte)

Nom et prénom de l'auteur de la photographie :

Adresse complète de l'auteur :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Lieu de la prise de vue (nom de la commune) :

Titre de la photographie (titre court ; le cliché numérique fourni utilisera ce même titre) :

Texte accompagnant la photo (1 à 4 phrases maximum) :

- Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance et être en accord avec le règlement du concours et remplir toutes les conditions pour y participer.
- Je certifie que la photographie déposée est un original issu d'une production personnelle.

Fait à, le/...../.....